



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Mot du maire

21 juillet 2020

Téléphone 03 89 26 04 37
Courriel : mairie@chalampe.fr
Permanence technique 06 07 62 89 49

Chères Chalampéennes, chers Chalampéens,

Il y a quelques jours, le conseil municipal a été installé. Il nous faut maintenant prendre en main les différents dossiers concernant notre commune.

Dès le début de notre mandat, nous voulons mettre en cohérence notre volonté démocratique par le biais d'un bulletin d'information communal régulier. Chaque fois que nécessaire, nous vous informerons sur les grandes questions qui occupent le conseil municipal et les commissions. Ainsi, les préoccupations, projets et travaux en cours seront partagés avec tous les habitants, pour vous informer mais aussi pour recueillir votre avis, encore une fois, chaque fois que nécessaire.

La loi du 13 août 2004 en son article L-1112-15 permet de consulter les habitants pour éclairer le maire et l'équipe municipale. Vous aurez donc à donner votre avis sur les grands dossiers qui ne manqueront pas de se présenter à nous. Comme vous le savez, nous sommes très attachés à la consultation populaire.

Sur le plan sanitaire, le coronavirus continue à circuler dans le monde. Il faut donc demeurer vigilants. Maintenir strictement les gestes barrières permettant d'entraver la circulation du virus est essentiel. Comme vous le savez, le port du masque est désormais obligatoire dans tous les lieux fermés.

Prenez soin de vous, prenez soin de vos proches et, en cas de problème, n'hésitez pas à contacter la mairie, vous y trouverez toujours une aide.

Avec tout mon dévouement,

Christine Dupont-Dufeutrelle
Maire de Chalampé